DÉLIBÉRATION

Abrogation partielle de la délibération n°26.1 du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à la mise en place du contrôle obligatoire de biens immobiliers raccordés à l'assainissement collectif lors de ventes - Révision de l'échéancier

1 DOCUMENT - *Publié le 21 Février 2025*

Délibération du 19 févier 2025

21_2.pdf
(.pdf, 209,9 Ko)

TÉLÉCHARGER